

Commune de BALZAC

Servitudes d'Utilité Publique

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	DESIGNATION DU GENERATEUR	REFERENCE DU TEXTE LEGISLATIF QUI PERMET DE L'INSTITUER	ACTE QUI L'INSTITUE SUR LE TERRITOIRE CONCERNE	DESIGNATION DU SERVICE RESPONSABLE
A4	POLICE DES EAUX Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau	L'Argence	Code de l'Environnement articles L 211-7, L 215-4 et 5 Code Rural article L 151-37-1	Arrêté préfectoral Du 02/11/1993	D.D.T. Service Eau - Environnement Risques 43, rue Charles Duroselle 16016 ANGOULEME
AC1	MONUMENTS HISTORIQUES Servitudes de protection des monuments historiques	Château de Balzac	Code du Patrimoine articles L621-1 à L 621-32	Inscrit aux M.H. Arrêté du 30/10/1963 modifié par Arrêté du 05/12/2007 modifié par Arrêté du 01/10/2020	L'Architecte des Bâtiments de France Bat B citée adm Place du champ de mars 4 rue Raymond Pointcarre 16000 ANGOULEME
AC1	MONUMENTS HISTORIQUES Servitudes de protection des monuments historiques	Eglise Saint Christophe de Vindelle	Code du Patrimoine articles L621-1 à L 621-32	Inscrit aux M.H. Arrêté du 04/12/1995	L'Architecte des Bâtiments de France Bat B citée adm Place du champ de mars 4 rue Raymond Pointcarre 16000 ANGOULEME
EL3	NAVIGATION INTERIEURE Servitudes de halage et de marche pied	La Charente domaniale (de Montignac à la limite de département) Servitude de marche pied uniquement	Code Général de la Propriété des Personnes Publiques articles L 2131-2 à L 2131-6		Département de la Charente Service fleuve Charente 31 Boulevard Émile Roux 16917 Angoulême Cedex 9
I4	ELECTRICITE Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Lignes H.T. 2x90 kV Champniers Fléac 90 kV Fléac Puyrenaud	loi du 15/06/1906 consolidée au 20/12/2003	Décret du 14/10/1991 consolidé au 11/05/2003	RTE - Groupe d'Exploitation Transport Poitou-Charentes rue Aristide Bergès 17180 PERIGNY
PM1	PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS	PPRI Vallée de La Charente	Code de l'Environnement articles L 562-1 et L 562-6	Arrêté Préfectoral Du 07/08/2001	D.D.T. Service Eau - Environnement Risques 43, rue Charles Duroselle 16016 ANGOULEME
PT2	TELECOMMUNICATIONS Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	Liaison hertzienne Dirac Marcillac-Lanville	Code des Postes et Communications Electroniques articles L.54 à L 56-1 et R.21 à R.26-1	Décret du 06/10/1987	FRANCE TELECOM U.R.R. Limousin Poitou-Charentes 36, Bd Pont Achard B.P. 769 86030 POITIERS Cedex
PT3	TELECOMMUNICATIONS Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	Cable n° 417-02	Code des Postes et Communications Electroniques articles L 45-1 et L 48	Arrêté préfectoral Du 18/04/1977	France TELECOM UPRSO/DA/CLSO 53 BD Jean Jacques Bosc 33731 Bordeaux Cedex 9

Commune de BALZAC

Servitudes d'Utilité Publique

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	DESIGNATION DU GENERATEUR	REFERENCE DU TEXTE LEGISLATIF QUI PERMET DE L'INSTITUER	ACTE QUI L'INSTITUE SUR LE TERRITOIRE CONCERNE	DESIGNATION DU SERVICE RESPONSABLE
T1	VOIES FERREES Servitudes relatives aux chemins de fer	Ligne n°570 000 Paris Bordeaux	Code de la Voirie Routière Article L 114-6 Code des Transports Articles L 2231-1 à 2231-9		S.N.C.F. Agence Immobilière Régionale 25, rue Chinchauvaud B.P. 65 87065 LIMOGES Cedex
T4	RELATIONS AERIENNES Servitudes aéronautiques de balisage (aérodromes civils et militaires)	Aérodrome de Brie-Champniers	Code des transports Articles L6351-1 et L6351-6 à 9 et L6372-8 à 10 Code de l'aviation civile Articles R243-1 à R243-3 et L281-1 à L281-4	Arrêté Ministériel Du 10/09/1987	DGAC \ S.N.I.A. Pôle de Bordeaux Unité domaine et servitudes Aéroport - Bloc Technique TSA 85002 33 688 MERIGNAC Cedex
T5	RELATIONS AERIENNES Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires)	Aérodrome de Brie-Champniers	Code de l'Aviation Civile articles L.281-1 R.241-1 à R.243-3	Arrêté Ministériel Du 10/09/1987	DGAC \ S.N.I.A. Pôle de Bordeaux Unité domaine et servitudes Aéroport - Bloc Technique TSA 85002 33 688 MERIGNAC Cedex
T7	RELATIONS AERIENNES Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant les installations particulières		Code des transports Article L6352-1	applicables sur tout le territoire national	DGAC \ S.N.I.A. Pôle de Bordeaux Unité domaine et servitudes Aéroport - Bloc Technique TSA 85002 33 688 MERIGNAC Cedex l'Armée de l'air Ce service demande à être consulté exclusivement par courriel. dsae-dircam-sdrcam-sud- envaero.chef- div.fct@intradef.gouv.fr